



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

Service producteur : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Opportunité : avis favorable émis le 30 mars 2016 par la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du Label du 20 avril 2017 (Commission Entreprises)

L'enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels utilisateurs de transport (industriels) et des pouvoirs publics concernant l'évolution des prix du transport de marchandises par les différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime, ferroviaire). Elle répond également à un besoin de connaissance de l'évolution des prix pour les comptes nationaux. Elle fournit une information importante pour la compréhension de la concurrence entre les modes de transport qui est attendue par la commission des comptes des transports et demandée dans le rapport du Cnis sur les besoins d'information sur les transports (rapport n° 102 de mars 2007, recommandation n° 11).

L'enquête permet par ailleurs d'accroître la qualité de l'information produite dans le cadre de l'enquête sur l'Observation des prix de l'industrie et des services (OPISE, enquête européenne obligatoire). Ainsi deux indices calculés grâce à cette enquête servent à compléter OPISE.

L'objectif de l'enquête est d'établir un indice trimestriel des prix des services de transports ferroviaires de fret selon la méthode des prestations représentatives. Cette enquête a débuté en 2012.

Les unités enquêtées sont des entreprises (unités légales) utilisatrices de prestations ferroviaires de fret (chargeurs). Cependant, pour certaines entreprises, c'est le groupe ou l'entreprise profilée au sein du groupe qui répond, conformément à ce qui a été décidé dans l'entretien précédant l'entrée de ses entreprises dans l'échantillon.

La base de sondage de cette enquête est le fichier des chargeurs membres de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF). Les unités interrogées sont choisies parmi les principales entreprises confiant du transport de fret à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire de la France métropolitaine. Le nombre d'unités enquêtées est actuellement de 21 entreprises, représentant près de 50 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives du fret ferroviaire. Elles répondent toutes. Il est envisagé d'élargir l'échantillon en 2017 et d'interroger cinq entreprises supplémentaires, représentant environ 10 % du chiffre d'affaires des prestations représentatives.

La collecte trimestrielle de cette enquête est réalisée par courrier. Lors de la mise en place du système et pour chaque nouvelle entreprise entrante, un premier entretien d'un enquêteur, agent du SOeS, permet de collecter des informations structurelles : détail de l'activité de l'entreprise, chiffre d'affaires des contrats de transport confiés aux opérateurs ferroviaires ainsi que de déterminer une liste de prestations représentatives. L'unité répondante (entreprise ou son groupe si celle-ci appartient à un groupe) est aussi décidée d'un commun accord lors de cet entretien.

.../...

Le relevé trimestriel des prix dure de généralement quelques minutes à moins d'une heure pour les entreprises réalisant de nombreuses prestations différentes. En effet, l'enquête ne demande qu'un prix trimestriel (pour le trimestre en cours et éventuellement pour le précédent en cas de révision) par famille de prestations.

L'enquête couvre la France métropolitaine.

Un comité de pilotage a été constitué au moment de la mise en place de l'enquête. Il a associé le SOeS et des représentants professionnels (l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret).

Les résultats de l'enquête seront publiés trimestriellement sur le site Internet du SOeS sous forme de publication intitulée « Chiffres & statistiques », à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ils seront repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles.

~~~

### **Le Comité du label émet les observations et recommandations suivantes :**

1. Le Comité du label attire l'attention du service sur la fragilité d'un dispositif d'enquête atypique, qui repose essentiellement sur une relation de confiance établie avec l'association des utilisateurs des transports de fret (AUTF), dont les adhérents constituent le champ réel de l'enquête. C'est cette relation qui conduit le service, du fait de l'excellent taux de réponse, à ne pas demander le caractère obligatoire. Mais, en contrepartie, une partie du champ (entreprises non adhérentes à l'AUTF) n'est pas couverte.
2. Le Comité du label encourage le service producteur à réfléchir à des voies alternatives pour conduire l'enquête dans l'hypothèse de difficultés extérieures telles qu'une rupture du partenariat entre le SOeS et l'AUTF, par exemple.
3. Le Comité note que ce dispositif d'observation des prix, aux mains du SOeS, pourrait être amené à évoluer et il encourage le service producteur à mener des réflexions en concertation avec l'Insee sur une éventuelle reprise de l'enquête par l'Insee.
4. Le Comité encourage l'extension de l'échantillon qui permettrait d'améliorer la couverture du champ de l'enquête dans les secteurs peu utilisateurs de fret ferroviaire, qui sont moins couverts. L'extension devrait être effective pour les données du deuxième trimestre 2017, qui seront collectées à l'été 2017. Le Comité désire être destinataire du document méthodologique décrivant le dispositif envisagé pour la mise en œuvre de cette extension de l'échantillon.
5. Le Comité note qu'une discussion technique doit prochainement avoir lieu avec l'Insee afin de coordonner les méthodes de calcul des indices globaux, par agrégation des indices nationaux et internationaux, mises en œuvre par chacun des deux services. Le Comité désirera être destinataire des conclusions de cette concertation.
6. Le Comité encourage le service producteur à avancer la transmission des résultats à l'Insee, sous forme d'indices définitifs ou, à défaut, d'estimations à T+55 jours, de manière à répondre aux besoins des comptes nationaux.
7. Le Comité encourage le service à réfléchir à des modalités de transmission de la réponse plus sécurisées que l'envoi de documents scannés par messagerie, comme un cryptage de la pièce jointe ou le dépôt sur un site FTP.
8. Le Comité prend note du fait que le projet d'une collecte par internet n'est pas envisagé pour l'instant.

9. Le Comité demande à être destinataire du guide sur la refonte de la chaîne de traitement en 2016, en cours de rédaction et s'alignant sur la méthodologie d'OPISE. Ce document est réalisé dans le cadre de la démarche « Qualité » du SOeS visant à une harmonisation de la méthodologie de traitement des données et du calcul d'indices entre le service producteur et l'Insee.
10. *Lettres-avis* : En sus des remarques du prélabel, le Comité demande au service de bien préciser dans les courriers le statut du questionnaire initial.
11. *Questionnaire* :
  - Préciser que tous les prix ou chiffres d'affaires mentionnés doivent être comptés « hors taxes ».

**Le Comité du label de la statistique publique attribue à l'enquête trimestrielle sur les prix de transport de fret ferroviaire le label d'intérêt général et de qualité statistique, sans le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour les années 2017 à 2021**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus